



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

AIDE AUX DEVOIRS

Année scolaire 2026-2027

Vu la délibération n° 21092026-6 du Conseil municipal en date du 21 septembre 2026,

ARTICLE 1 – OBJET ET HORAIRES

La commune de Graçay propose, dans le cadre de l'accueil périscolaire, un service d'**aide aux devoirs** destiné aux enfants scolarisés au groupe scolaire Louis Bouffault.

L'aide aux devoirs a lieu **les lundis et jeudis, de 16h30 à 18h30**, dans les locaux communaux prévus à cet effet au sein de l'école.

ARTICLE 2 – ENCADREMENT

L'aide aux devoirs est assurée par des **bénévoles**, à titre gratuit.

Les bénévoles interviennent **sous l'autorité de la commune de Graçay**, dans le respect des règles fixées par celle-ci.

Ils exercent leur mission de manière autonome, sous l'autorité de la municipalité, mais **ne sont pas placés sous la surveillance des agents municipaux chargés de l'accueil et de la surveillance de la garderie périscolaire**.

Les bénévoles ont pour mission d'accompagner les enfants dans la réalisation de leurs devoirs. Ils ne se substituent pas aux enseignants.

ARTICLE 3 – COMPORTEMENT DES ENFANTS

Les enfants doivent respecter les bénévoles, les autres participants, les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Tout comportement perturbateur pourra entraîner un rappel aux règles et, en cas de récidive, une information des responsables légaux.

ARTICLE 4 – INSCRIPTION

Pour participer à l'aide aux devoirs, **l'enfant doit obligatoirement être préalablement inscrit à l'accueil périscolaire via la plateforme dédiée de la commune**.

L'inscription à la garderie constitue donc un préalable nécessaire à l'inscription à l'aide aux devoirs.

L'inscription à l'aide aux devoirs doit être effectuée selon les modalités communiquées par la mairie.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE

Pendant le temps consacré à l'aide aux devoirs, les enfants sont pris en charge dans le cadre de ce dispositif et encadrés par les bénévoles.

Les parents ou responsables légaux s'engagent à respecter les horaires et les modalités de prise en charge définis par la commune.

L'inscription à l'aide aux devoirs vaut acceptation du présent règlement.

Le présent règlement a été approuvé par délibération du Conseil municipal.

Toute modification ultérieure fera l'objet d'une information des familles.

Je soussigné(e),

Nom et prénom du responsable légal :

.....

Nom et prénom de l'enfant :

.....

déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur de la garderie périscolaire de Graçay et en accepter les dispositions.

Fait à **Graçay**, le / /

Signature du ou des responsables légaux, précédée de la mention « Lu et approuvé » :